



# Stratégie du Cluster Protection

République Centrafricaine 2026–2027



## I- Introduction

La République Centrafricaine (RCA) fait face à une crise humanitaire prolongée marquée par des conflits armés, des déplacements massifs, des violations des droits humains et une capacité institutionnelle en pleine reconstruction du fait de la destruction des infrastructures administratives de l'État, qui entrave le déploiement des autorités gouvernementales. En janvier 2025, la restriction de l'aide aux financements humanitaires a provoqué un chamboulement dans l'organisation de la planification programmatique des organisations ainsi que dans la provision de la réponse de protection. 09 projets de réponses de protection avaient été impactés. En conséquence, 210,000 personnes dans le besoin déjà ciblées par les réponses n'ont plus été prises en compte dans l'assistance. Face à ces changements, les organisations sont obligées de changer leur manière d'intervenir auprès des personnes affectées et leur manière d'apporter la réponse. La réduction progressive en cours des financements humanitaires exhorte aussi à une priorisation des interventions humanitaires et une complémentarité effective avec les réponses de développement. La présente stratégie de protection 2026-2027 vise à renforcer la réponse de protection, coordonner les efforts des acteurs de protection et promouvoir le respect des droits fondamentaux des populations affectées aux fins de la réduction des menaces et des risques de protection.

**Ce document vise à orienter et à donner aux acteurs de protection en RCA un cadre stratégique afin d'assurer la coordination des actions conjointes autour d'axes prioritaires d'intervention qui renforceront les action préventives et curative de protection.**

Cette stratégie a été élaborée conjointement avec les acteurs spécialisés VBG, Protection de l'Enfant et Lutte Anti-mines et est basée sur la méthodologie commune et la stratégie de réponse de protection, issue de la consolidation du Cluster Protection. La consultation avec les organisations de protection ainsi qu'avec les groupes de travail thématique Genre, AAP, Cash et Localisation lors de l'atelier du 21 novembre 2025, permet le renforcement de la prise en compte des aspects transversaux de la protection dans les planifications programmatiques. Si les risques de protection sont identifiés, analysés et traités à travers des mécanismes communautaires renforcés, des services de qualité, sûrs, accessibles et un plaidoyer coordonné, alors l'exposition des populations aux violations diminuera et leur accès sécurisé aux services spécialisés disponibles sans crainte des violences et aux solutions durables sera amélioré.

## 2. Analyse du contexte et des risques de protection

En 2025, la situation de protection en République Centrafricaine (RCA) reste marquée par des besoins persistants de protection malgré les efforts et réponses des acteurs humanitaires et gouvernementaux. La situation sécuritaire s'est améliorée dans de nombreuses localités, les efforts du gouvernement mais aussi des acteurs humanitaires ont pu avoir un impact significatif sur la situation de protection de la population. Cependant, bien que de nombreuses actions de prévention et de réponse aux risques de protection et besoins urgents des survivants/victimes aient été mises en œuvre par les acteurs, la vulnérabilité de la population et son exposition fréquente aux risques de protection restent une préoccupation majeure



Les opérations militaires entreprises par les FACA et leurs partenaires pour la sécurisation, ont contraint les éléments des groupes armés à quitter les grandes villes pour se disperser en groupuscules dans les zones rurales et les axes secondaires des localités commettant de nombreuses violations de droits et autres agressions contre la population, y compris les attaques ciblées ou de groupes, la destruction des structures médicales et éducatives. Dans ce contexte, la réduction massive des financements humanitaires du début d'année a eu des impacts néfastes sur la capacité des acteurs à apporter des réponses adéquates aux besoins de protection. Des programmes de réponses avaient été réduits ou fermés, laissant des milliers de personnes ciblées sans assistance et sans support. Une conséquence de cette situation est la croissance de la criminalité dont la population civile se trouve être la première victime. En 2025, ce sont 1 934 cas de vols et braquage attribués à la criminalité croissante dans le pays qui ont été documentés. De nombreux biens de la population avaient été pillés et près de 52 personnes ont été tuées lors de ces incidents. Au cours de l'année 2025, les acteurs de protection ont documentés 15 296 incidents de protection<sup>1</sup> touchant la population civile.

En 2026, ce sont 1 million de personnes qui sont dans le besoin de protection dont 1/3 se trouvent dans 25 sous-préfectures à sévérité des besoins jugée extrême. Sur le plan régional, le conflit en cours au Soudan, la situation sécuritaire instable au Soudan du Sud et en République démocratique du Congo, continuent d'avoir un impact négatif sur la RCA avec l'afflux de réfugiés, le trafic illicite et la circulation d'armes, le recrutement transfrontalier par des groupes armés non étatiques etc.

Les principales préoccupations de protection restent entre autres les conflits armés et l'insécurité avec la présence des forces et groupes armés, les violences intercommunautaires, et les attaques contre les civils ainsi que la violence basée sur le genre et les violences sexuelles liées aux conflits. Les déplacements forcés restent important, avec plus 428 000 personnes déplacées internes et 68 000 réfugiés et demandeurs d'asiles. La prévalence de violences sexuelles y compris celles liées au conflit, demeure élevée. Par ailleurs, le recrutement et l'utilisation d'enfants par des groupes armés a augmenté de manière spectaculaire dans les zones en proie aux conflits passant de 103 cas en 2023 à 331 en 2025. Les régions du Nord-ouest, du Nord-est et du Sud-est restent encore des zones à haute potentialité de tension et de risques de protection pour les populations qui y vivent. L'activisme des groupes armés et autres bandits armés dans les couloirs de transhumance demeureront une menace constante de protection.

## Typologie des risques de protection <sup>2</sup>

### **Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil**

Les attaques contre les civils et les cibles civiles y compris les centres et postes de santé, les sites des personnes déplacées représentent ¼ des incidents de protection documentés. Les localités où les affrontements ont lieu, représentent de véritables risques pour les populations qui y vivent, en

---

<sup>1</sup> *Rapport de monitoring de protection Janv-aout 2025.*

<sup>2</sup> *CAR- Protection Analysis update – Novembre 2025*



les exposant aux tirs croisés des parties en conflit. Les fréquentes incursions des groupes armés dans les villes et villages ont donné lieu à des meurtres, blessures et mutilations et autres exactions contre la population civile, au pillage des biens, et à la destruction des infrastructures de base et des maisons d'habitation. Les capacités des institutions administratives, sécuritaires et judiciaires dans les différentes localités affectées par l'insécurité restent encore faible et cela représente un vecteur d'impunité des auteurs, augmentant ainsi la vulnérabilité de la population face à ces attaques.

### **Violences basées sur le genre et VLC**

Dans le contexte de crise humanitaire prolongée que connaît la République centrafricaine (RCA), les violences basées sur le genre (VBG) constituent une menace grave et omniprésente pour les droits humains, la dignité et la sécurité des femmes, des filles et d'autres groupes vulnérables. Malgré les efforts soutenus des acteurs humanitaires et des autorités nationales, les VBG persistent et se manifestent sous diverses formes : viols, agressions sexuelles, violences physiques et psychologiques, déni de ressources et mariages forcés. Les données collectées de manière sûre et éthique dans différents points d'accès aux services spécialisés, et documentées, montrent qu'en 2025<sup>i</sup>, le viol représentait 44 % des cas pris en charge, suivi des agressions physiques (22 %) et des violences psychologiques (16 %). Les violences entre partenaires intimes constituaient 236 % des cas, tandis que les abus sexuels sur enfants représentaient 34 % des incidents rapportés. Toujours selon le GBVIMS, seulement 33 % des survivants de violences sexuelles pris en charge ont pu accéder aux services dans les 72 heures suivant l'incident, ce qui souligne les obstacles persistants à une réponse efficace. Selon les rapports MSNA, les conflits et l'insécurité figurent parmi les principaux chocs à l'origine des déplacements forcés en RCA. Dans ce contexte, les risques de VBG sont exacerbés et l'accès rapide aux services spécialisés, essentiels pour sauver des vies, demeure limité.

Les violences sexuelles liées aux conflits (VSLC) restent particulièrement préoccupantes. Un grand nombre de cas sont attribués à des membres de groupes armés et des forces de sécurité, survenant lors d'attaques, de déplacements forcés ou dans des espaces communautaires non sécurisés tels que les points d'eau, les latrines, les chemins menant à l'école, les marchés ou encore les sentiers de collecte de bois. Les femmes et les adolescentes demeurent les plus touchées, représentant 98 % des survivants recensés au cours de cette période, ce qui illustre leur vulnérabilité disproportionnée face aux VBG.

### **Recrutement d'enfants et Association d'enfant aux forces et groupes armés**

Malgré une faible baisse des besoins en 2025, l'analyse révèle une vulnérabilité persistante pour les enfants, qui représentent environ 46% des personnes nécessitant une assistance, soit 537 806 enfants dans le besoin en 2026. Les enfants restent exposés à de nombreuses violations graves de leurs droits, notamment le recrutement et l'utilisation forcée dans les groupes armés, qui constitue l'un des risques majeurs de protection de l'enfant. À cela s'ajoutent les violences, les déplacements forcés, la détresse psychosociale, les séparations familiales, l'absence d'identité légale, la perte



d'accès à l'éducation et aux services essentiels, ainsi que des menaces sanitaires majeures. Ces effets sont différenciés selon le genre, et les risques/vulnérabilités spécifiques des enfants : les filles sont particulièrement exposées aux violences sexuelles et au travail domestique forcé, aux mariages précoces, et les enfants en situation de handicap font face à des obstacles supplémentaires pour accéder aux services. De janvier à décembre 2025, environ 611 enfants associés aux groupes et forces armées dont 34 filles ont été assistés à travers les services de réintégration communautaires . Toutefois, l'exposition des enfants aux violations graves de leurs droits reste élevée. Les données récentes confirment cette hausse préoccupante des violations graves du droit des enfants en l'occurrence, les cas de recrutements et d'utilisation. Une analyse des chiffres de 2024 à 2025, révèle que sur 733 violations graves confirmées à l'encontre de 479 enfants, 331 cas recensés (soit près de 70% des cas documentés en 2024), ont été directement liés au recrutement ou à l'utilisation par des groupes armés, ce qui représente une augmentation d'environ 21% par rapport à l'année précédente. Cette situation continue de toucher fortement les préfectures de Haute-Kotto, Basse-Kotto, Ouaka, Nana-Gribizi, Bamingui-Bangoran, Haut-Mbomou. Le recrutement survient souvent dans le cadre d'enlèvements, perturbant gravement la vie, la protection et le développement des enfants, notamment dans les zones enclavées et affectées par des crises multiples. La pauvreté, le faible accès à l'éducation, la proximité des groupes armés avec les communautés, et certaines normes sociales qui favorisent l'implication des jeunes dans des rôles de sécurité locale sont autant de facteurs contribuant à cette vulnérabilité accrue.

### **Menaces liées à la présence de mines et autres engins explosifs**

La situation des engins explosifs demeure préoccupante malgré une amélioration significative, reflétée par la baisse des incidents en 2025<sup>4</sup>, avec 55 incidents et 29 victimes, comparée à 2024, où il y a eu 74 incidents et 41 victimes à la fin de l'année. Cette amélioration est due aux efforts de prévention grâce aux activités de sensibilisation, de liaison communautaire et de collecte de données menées par l'UNMAS et ses partenaires. Les échanges d'informations sur les découvertes d'engins explosifs ont également permis à l'UNMAS, en collaboration avec les forces de la MINUSCA et son partenaire TDI, de détruire en toute sécurité les engins explosifs trouvés sur le terrain, assurant ainsi la protection des civils et un accès humanitaire sécurisé. Malgré ces efforts, les besoins en matière d'éducation aux risques avec une approche communautaire restent énormes au vu de l'ampleur des zones touchées par le conflit. Pour y parvenir, il faudra adopter une approche comprenant des activités variées : les sessions directes pour les populations à risque accessibles, la sensibilisation par les médias de masse dans des zones moins accessibles ou des zones où les ressources ne permettent pas de mener des sensibilisations directes. À ce besoin d'éducation aux risques s'ajoute le besoin d'enquête non technique pour connaître l'ampleur de la contamination par des engins explosifs, ainsi que l'assistance aux victimes. Ainsi la présence d'engins explosifs constitue une menace transversale majeure affectant l'ensemble des dynamiques de protection. Elle entrave la liberté de mouvement, compromet l'accès aux terres agricoles, aux services de base et aux mécanismes de justice, et aggrave les risques pour les femmes, les enfants et les populations déplacées. Elle constitue également un obstacle critique aux solutions durables et au relèvement communautaire.



## **La problématique de Logements Terres et Biens**

En République centrafricaine (RCA), la réponse humanitaire aux problèmes de logement, terre et propriété (LTP) reste limitée, mais elle constitue un enjeu central pour la stabilité et la protection des populations déplacées. Cependant, les conflits de limites, les ventes frauduleuses et la faiblesse des institutions locales accentuent les tensions et menacent la coexistence entre agriculteurs, éleveurs, PDI et rapatriés, notamment lors des retours ou en période de crise. En 2025, les extorsions, expropriations et ventes illégales des terre et propriétés ont représenté 2 615 incidents principalement contre les déplacées internes et les retournés. Dans les zones de retour, les femmes chefs de ménages ainsi que les minorités communautaires ont représenté la majorité des victimes de ces violations de droits fonciers. Cette problématique liée au logement, à la terre et à la propriété (LTP)<sup>5</sup> en RCA constitue un des défis structurels majeurs qui entravent la stabilisation et le relèvement du pays. Elle compromet la durabilité des solutions de retour, alimente les tensions communautaires et limite l'efficacité des interventions humanitaires et de développement. Leur prise en compte systématique est donc essentielle pour renforcer la cohésion sociale, promouvoir la protection des populations affectées et soutenir les perspectives de transition vers la paix et le développement durable.

### **Enlèvement, séquestration, disparition forcée, arrestation et/ou détention arbitraire ou illégale**

Au cours de l'année 2025, les acteurs de protection ont documenté 731 cas d'enlèvements et disparitions forcées avec une forte prévalence dans les préfectures de Mbomou, Haut Mbomou, Ouaka. L'exposition à ce risque est plus élevée lorsque les victimes sont dans leurs champs, sur les axes routiers secondaires. Moins de 2% des enlèvements ont eu lieu dans les domiciles, au sein de la communauté. Les victimes sont dans une grande majorité des hommes dans la tranche d'âge de 18 à 59 ans. Les enlèvements documentés cette année 2025 sont consécutifs aux incursions des groupes armés dans les villages, aux mouvements saisonniers de la transhumance et du fait des réseaux de criminels qui, après leurs actes, exigent le paiement des rançons pour libérer les personnes enlevées. Certains cas d'enlèvements sont résolus grâce à l'intervention des FDS. D'autres sont traités par les mécanismes communautaires de résolution pacifique des conflits qui interviennent pour régler le litige. Parallèlement, 1207 cas d'arrestations arbitraires ont été documentés par le monitoring de protection de janvier à décembre 2025. Les cas les plus récurrents se sont déroulés dans les préfectures du Mbomou et Haut-Mbomou, la Vakaga. Ces arrestations ont eu lieu durant les jours qui suivent les incursions des groupes armés dans les agglomérations, ou lors des affrontements entre les forces armées Centrafricaines et les groupes armés. Les victimes sont principalement de personnes appréhendées par les FDS lors des fouilles et contrôles d'identité. De plus en plus de cas de contrôles au faciès sont rapportés, notamment dans les Haut-Mbomou, où certaines personnes ou groupes sont suspectés d'entretenir des liens avec les groupes armés. Les réponses les plus efficaces à ces abus proviennent généralement des plaidoyers menés

---

<sup>5</sup> NRC- 2025 Etude sur les défis et barrières LTP en République Centrafricaine



par les communautés elles-mêmes ou par les acteurs humanitaires auprès des responsables des services de sécurité où les victimes sont détenues

### **Discrimination et stigmatisation, déni de ressources, d'opportunités, de services**

La discrimination et le déni de ressources et d'accès aux services reste un phénomène très peu documenté en RCA, mais avec de réelles et graves conséquences sur la situation des personnes dans le besoin. Dans les communautés en RCA, les pratiques du fait de la culture et des coutumes, donne le pouvoir à l'homme de pourvoir aux besoins de la famille mais aussi de gérer les biens de la famille. Ces pratiques, dans bien de cas, sont mal utilisées au détriment de la femme qui est régulièrement privée des ressources par le mari. De nombreuses discussions de groupe organisées dans les communautés par les acteurs de protection révèlent des cas graves de déni de ressources subis par les femmes. Quand bien même les femmes sont les principales bénéficiaires de l'assistance en cash aux ménages, nombreuses d'entre elles se font dépouillées par leurs maris/conjoints. Au 31 août 2025, 315 cas de déni de ressources avaient été documentés par le monitoring de protection principalement dans les préfectures de Mambéré-Kadéi, Mbomou et Lobaye. 102 victimes sont des femmes, représentant 99% de la totalité des victimes. Ces situations accroissent la vulnérabilité des victimes et les mettent à risque de pratique négative de survie, du fait de la situation de déplacement ou de la pauvre des ménages dans les communautés.

Dans les préfectures de Mbomou, Haut Mbomou, Ombella-Mpoko et Lim Pende, la situation de discrimination et refus de ressources reste une préoccupation communautaire majeure. Des individus ou des communauté entière, assimilés par affiliation a des groupes armés sont mis en marge de la société et entretiennent des relations conflictuelles avec le reste de la population.

Tous ces refus et discrimination dans l'accès aux services de base fragilisent les relations entre les individus, les communautés et les ethnies. Les personnes affectées par ce phénomène développent une grande méfiance et une anxiété qui les isolent davantage et les rendent plus vulnérables et plus enclin a adopter des stratégies de survie néfaste. Dans les différentes localités d'intervention humanitaire, des comités de protection, relais communautaires et autres structures sont mis en place par les acteurs et en fonction de leurs moyens, renforcent les capacités des communautés sur les droits, la prévention des conflits, les vulnérabilités et les lieux de référence des services là où il en existe

### **La situation des Personnes vivant avec Handicap**

Les personnes vivant avec handicap en RCA constituent une population hautement vulnérable, exposée à des risques disproportionnés à chaque niveau. Estimées a presque 800,000 personnes [sur base de 15% de la population du pays], Les Personnes Vivant avec un Handicap font face à une série de risques particulièrement élevés dans le contexte humanitaire actuel. Leur accès à l'aide humanitaire reste très limité. Les longues distances, le manque de moyens de transport adaptés, l'absence d'aménagements spécifiques, ainsi que le manque de supports d'information accessibles constituent des obstacles majeurs qui les empêchent d'obtenir l'assistance dont elles ont besoin. Elles subissent également une stigmatisation sociale persistante qui favorise leur



exclusion au sein des communautés, surtout dans les zones reculées où les normes sociales et les préjugés restent fortement ancrés. Cette marginalisation réduit davantage leurs possibilités de participer pleinement à la vie communautaire et d'accéder aux services essentiels. L'accès aux soins de santé pour les Personnes Vivant avec un Handicap reste particulièrement problématique. Dans un pays où les infrastructures sanitaires sont déjà limitées, le manque d'équipements adaptés, de personnel formé et de services spécialisés aggrave le risque pour cette population, qui se retrouve souvent sans solutions de prise en charge adéquate.

L'inclusion humanitaire des personnes vivant avec handicap reste très limitée bien que de nombreuses agences ont publié des directives précises pour intégrer le handicap dans les HNRP de 2025 et 2026. Malgré des efforts d'amélioration de la sécurité et des stratégies plus inclusives, les Personnes Vivant avec un Handicap restent largement invisibles dans la réponse humanitaire, en raison du manque de données désagrégées, de financements, et de coordination spécifique liés à la problématique.

### **III- Cadre juridique et normatif**

Le cadre juridique et normatif qui régit les interventions de protection en République centrafricaine repose sur un ensemble d'instruments internationaux, régionaux et nationaux dont l'application, bien que fondamentale, demeure un défi dans le contexte actuel. Au niveau national, la Constitution de la RCA constitue la base de référence. Elle est complétée par des textes clés tels que la loi sur la protection de l'enfant, le Code pénal et le Code de procédure pénale, la politique nationale de protection sociale ainsi que la loi relative à la prévention et à la répression des violences basées sur le genre. Sur le plan international, le pays est lié par le droit international humanitaire, notamment les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, ainsi que par les conventions sur l'interdiction des mines antipersonnel et des armes à sous-munition. En matière de droits humains, la RCA adhère à plusieurs instruments majeurs, dont la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Convention relative aux droits des personnes handicapées et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques. Concernant la protection des réfugiés, la Convention de 1951 et son Protocole de 1967, ainsi que la Convention de l'OUA de 1969, fondent le cadre juridique applicable. Au niveau régional enfin, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples renforce les bases normatives qui orientent la protection des populations affectées. Ensemble, ces instruments façonnent un environnement juridique indispensable à la protection et à la promotion des droits fondamentaux en RCA.

#### **Normes et principes directeurs gouvernant la protection**

Les actions du Cluster Protection sont guidées par les principes suivants :



## **Centralité de la Protection<sup>6</sup>**

La protection des droits humains et la dignité des personnes affectées doivent être au cœur de toute action humanitaire. Chaque intervention, quel que soit le secteur, doit intégrer une analyse des risques et des besoins en matière de protection. Les acteurs humanitaires ont la responsabilité de prévenir les violations des droits, de répondre aux menaces et de promouvoir des solutions durables qui respectent les principes fondamentaux de la protection. Cette approche garantit que l'assistance ne se limite pas à répondre aux besoins matériels, mais contribue également à renforcer la sécurité et la dignité des populations.

### **Principe du « Do No Harm »**

Le principe du « Do No Harm » consiste à s'assurer que les actions humanitaires ne causent pas de préjudice supplémentaire aux communautés déjà vulnérables. Cela implique une analyse approfondie des impacts potentiels des interventions, en tenant compte des dynamiques sociales, culturelles et sécuritaires. Par exemple, une distribution mal planifiée peut exacerber les tensions entre groupes ou créer des risques de violence. Les acteurs doivent anticiper ces effets et mettre en place des mesures pour minimiser les risques, afin que l'aide apportée ne devienne pas une source de vulnérabilité supplémentaire.

### **Participation et inclusion**

La participation et l'inclusion des communautés affectées sont essentielles pour garantir la pertinence et l'efficacité des interventions humanitaires. Cela signifie impliquer activement les populations dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes, en veillant à ce que les voix des groupes marginalisés – tels que les femmes, les personnes handicapées ou les minorités – soient entendues et prises en compte. Une approche participative favorise la confiance, renforce la redevabilité et permet de développer des solutions adaptées aux réalités locales, tout en réduisant les risques d'exclusion ou de discrimination.

### **Redevabilité envers les Populations Affectées**

La redevabilité envers les populations affectées repose sur la transparence, l'accès à l'information et la mise en place de mécanismes de retour et de plaintes. Les communautés doivent être informées de leurs droits, des services disponibles et des critères d'assistance. Elles doivent également disposer de canaux sûrs et accessibles pour exprimer leurs préoccupations ou signaler des abus. Cette approche renforce la confiance entre les acteurs humanitaires et les bénéficiaires, tout en garantissant que les interventions répondent réellement aux besoins et respectent les principes éthiques.

### **Approche basée sur les Droits**

L'approche basée sur les droits considère les personnes affectées non pas comme des bénéficiaires passifs, mais comme des titulaires de droits. Cela implique que les interventions humanitaires doivent être conçues pour respecter, protéger et promouvoir ces droits,

---

<sup>6</sup> <https://interagencystandingcommittee.org/iasc-protection-priority-global-protection-cluster/iasc-policy-protection-humanitarian-action-2016>



conformément aux normes internationales. Cette perspective change la dynamique entre les acteurs humanitaires et les communautés, en plaçant la dignité et l'autonomie des individus au centre des actions. Elle favorise également la responsabilisation des autorités et des acteurs impliqués, en soulignant que l'assistance n'est pas une faveur, mais une obligation découlant des droits fondamentaux

### **Approche basée sur les survivants**

L'approche centrée sur le survivant est une méthodologie qui place la personne ayant subi des violences ou des abus au cœur du processus de soutien et de prise en charge. Elle vise à respecter et à promouvoir les droits, la dignité et l'autonomie du survivant en donnant la priorité à sa sécurité, son bien-être et ses besoins spécifiques. Cette approche reconnaît que chaque survivant vit une expérience unique et qu'il est essentiel de lui offrir des services accessibles, adaptés et de qualité, tout en lui permettant de garder le contrôle sur les décisions qui le concernent.

## **IV- Objectifs Stratégiques**

### **Vision globale**

Le Cluster Protection en République centrafricaine œuvre à la création d'un environnement protecteur où les populations affectées par les crises vivent en sécurité, voient leurs droits fondamentaux respectés et accèdent équitablement aux services essentiels de protection, à travers une coordination sectorielle renforcée, une analyse continue des risques, et une approche centrée sur les personnes.

### **Objectif stratégique 1 : Réduction des risques de protection**

*But : Identifier, prévenir et atténuer les risques de protection auxquels sont confrontées les populations vulnérables*

Les actions visent à renforcer la protection dans les zones à haut risque par le développement de mécanismes de suivi, le soutien aux structures communautaires, la sensibilisation des populations et l'engagement des forces armées, acteurs locaux et leaders communautaires. Elles comprennent également l'appui aux initiatives locales de cohésion sociale et de médiation. Parallèlement, le Cluster mène des activités de plaidoyer et de mobilisation, en documentant les incidents de protection, en dialoguant avec les bailleurs et autorités, et en organisant des campagnes thématiques.

### **Objectif stratégique 2 : Renforcement des capacités locales**

*But : Soutenir les acteurs locaux, y compris les autorités et les communautés, pour qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la protection*

Les actions de cet objectif visent à développer et soutenir les capacités et les compétences des partenaires et des communautés pour une réponse durable et autonome. Pour ce faire, une cartographie assez complète sera faite des acteurs locaux et autres structures et institutions étatique ainsi que leurs capacités, pour servir de base aux renforcements de capacité.

### **Objectif stratégique 3 : Accès aux services**

**But :** *Faciliter l'accès des populations affectées à des services holistiques de protection et aux mécanismes de justice formelle et informelle*

Les actions ici visent à assurer une prise en charge rapide, adaptée et centrée sur les victimes/survivants des violations de protection. Des équipes fixes et mobiles de protection seront déployées afin de suivre la situation de protection et identifier les besoins des personnes affectées. La mise en place des services de prise en charge sera soutenue par une cartographie des services existants dans les localités d'intervention.

### **Objectif stratégique 4 : Coordination efficace et intégrée**

**But :** *Assurer une coordination harmonisée entre les partenaires du Cluster et les autres secteurs humanitaires*

Les actions de cet objectif visent à Faciliter la coopération entre les partenaires y compris la prise en compte des thématiques transversales tout en assurant la liaison avec les acteurs de développement pour une réponse de protection complémentaire.

### **Inclusion des thématiques transversales**

#### **La Localisation**

Depuis 2023, l'Equipe Humanitaire Pays en République Centrafricaine a fait de la Localisation, une priorité dans les Plans de Réponses Humanitaires. De ce fait, le Cluster Protection soutiendra la Localisation de l'aide humanitaire dans toutes ses actions y compris dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre de son plan de transition. Cela permettra de transférer le leadership du cluster protection aux autorités gouvernementales, d'obtenir une réponse plus rapide et plus efficace du fait de la connaissance des acteurs nationaux sur les dynamiques locales ainsi que la durabilité des interventions et une meilleure appropriation des acquis par les communautés. Un accent sera mis sur le renforcement des capacités des institutions étatiques, des ONG locales et nationales et les structures communautaires y compris des actions prioritaires de gouvernance, d'appui au partenariat équitable et le soutien à l'accès aux financements directs.

#### **Intégration de la dimension Genre**

L'intégration de la dimension Genre est essentielle pour garantir une réponse de qualité, inclusive et équitable aux besoins des populations affectées par la crise. Cette approche vise à reconnaître et à analyser les rôles, responsabilités et vulnérabilités spécifiques des femmes, des hommes, des filles et des garçons dans le contexte du conflit, afin de prévenir les discriminations et renforcer la protection de tous. Elle implique l'identification des causes profondes des inégalités liées au genre, la collecte et l'utilisation de données désagrégées par sexe et âge, l'évaluation des risques différenciés, ainsi que la mise en place de mécanismes de participation significative des femmes et des groupes marginalisés dans la prise de décision. En intégrant le genre dans la planification, la



mise en œuvre et le suivi des interventions, la stratégie contribue à réduire les inégalités, à prévenir les violences basées sur le genre et à promouvoir une réponse humanitaire centrée sur la dignité et les droits fondamentaux.

### **Complémentarité avec les réponses de développement**

Un accent sera aussi mis sur la collaboration avec les acteurs de développement de manière à assurer un appui efficace aux initiatives du gouvernement et rechercher dans le même temps une complémentarité des réponses de développement avec les réponses de protection en faveur des personnes affectées. La coordination et les membres du Cluster Protection s'attelleront à renseigner la cartographie locale des acteurs et projets de développement [dans les zones d'intervention respectives]. Basé sur cette cartographie, la coordination nationale engagera auprès du HCT et de la plateforme de solution durable, des plaidoyers afin que des évaluations comparatives soient organisées dans les zones de convergence des deux blocs d'acteurs, pour identifier les besoins et faire un ciblage qui aboutira à une réponse complémentaire, holistique et durable.

## **V- Orientation et plan d'actions**

A la suite de la restructuration humanitaire en cours depuis le début de 2025, le Cluster Protection en RCA intègre pleinement les domaines de responsabilité de protection de l'enfant, des violences basées sur le genre et de la lutte anti-mines. Il coordonne la réponse de protection dans les situations d'urgence afin de répondre aux besoins des populations affectées par le conflit et les catastrophes. Il assure une coordination stratégique entre les acteurs humanitaires pour garantir une réponse cohérente, avec l'appui du groupe consultatif stratégique qui est mis en place. Dans les régions, six (06) coordinations sont en place et fonctionnelles.

Cette stratégie de protection servira à donner une direction claire et à organiser les actions pour atteindre l'objectif ultime de réduire les risques de protection. Le plan d'action définit le cap ainsi que les actions prioritaires. Le Cluster Protection coordonnera la mise en œuvre de sorte à faire travailler tous les acteurs de protection dans la même direction avec des rôles clairs. Pour la période de validité de cette stratégie, il est important de noter que les risques de protection décrits ci-dessus restent prévalents. De ce fait, la coordination, les interventions et réponses de protection à mettre en œuvre doivent être orientées par les axes prioritaires d'intervention décrits dans le plan d'action ci-dessous. Pour un meilleur impact sur la situation de protection des populations, les interventions des acteurs de protection, y compris ceux intervenant seulement ou spécialisés dans la lutte anti-mines, la protection de l'enfant et les violences basées sur le genre, doivent inclure tout ou partie des axes principaux dans leurs planification programmatiques.

## **VI- Mise en œuvre et suivi de la stratégie**

A l'issue de la restructuration du cluster protection, l'équipe de coordination du cluster protection et le groupe stratégique consultatif en place, travailleront avec toutes les parties prenantes à cette stratégie, y compris les organisations de protection, les groupes de travail transversaux et les organisations de développement, pour s'assurer de la vulgarisation de cette stratégie et coordonner



sa mise en œuvre. L'équipe de coordination s'appuiera sur la cartographie des allocations des réponses de protection et celle des acteurs de protection pour s'assurer que les orientations soient prises en compte dans les différents programmes de protection. Le cluster protection renforcera l'interaction avec les sections substantives de la MINUSCA (sections des affaires civiles, section de protection des civils etc.). Cette approche conjointe permettra de meilleures analyses du contexte de protection, une réponse adaptée aux besoins des personnes affectées et un renforcement de la protection des civils. Avec l'appui du Global protection cluster, Le cluster protection en République Centrafricaine harmonisera les outils d'évaluation et de suivi de la réponse de protection. L'équipe de coordination avec l'appui du groupe stratégique consultatif coordonnera le suivi de la réponse, documentera les différents obstacles rapportés par les acteurs et proposera des actions de remédiation appropriées à chaque contexte spécifique.

La situation de protection en République Centrafricaine reste assez fragile avec des situations sécuritaires dynamiques dans les zones a hautes potentialités de risques de protection. Aussi, la restructuration du cluster protection n'étant pas encore pleinement achevée, des orientations de pratiques harmonisées restent a être finalisées. De ce fait, la présente stratégie sera révisée et mise à jour au cours de l'année 2027.



Plan d'action de la stratégie

Objectifs	Activités prioritaires	Indicateurs de résultats	Responsables
<b>Objectif spécifique 1 : Réduction des risques de protection</b>			
<b>But : Identifier, prévenir et atténuer les risques de protection auxquels sont confrontées les populations vulnérables</b>			
<b>Axe 1 : Prévention des violations et atténuation des risques protection</b>			
Réduire l'exposition des populations aux risques de protection par des actions préventives	Renforcement du système de monitoring de protection dans les zones à haut risque	Le système de monitoring de protection est renforcé et intégré de nouveau acteurs de protection.	
	Renforcement des mécanismes et structures communautaires de protection et d'alertes précoces,	Un plan de renforcement de capacités est établie et mis en œuvre, basé sur la cartographie des structures	
	Sensibilisation des communautés sur les droits et les mécanismes de recours	Les séances et campagnes de sensibilisation sont intégrées dans les réponses des acteurs de protection pour informer les populations affectées.	
	Appui aux initiatives locales de cohésion sociale et de médiation	Des initiatives sont soutenues pour rapprocher les communautés.	
	Engagement des FACA, des FSI, et des acteurs armés non étatiques dans la prévention de la protection	Des activités plaidoyers sont mis en œuvre pour engager leaders et autorités, les FACA, les FSI, et les acteurs armés non étatiques dans la prévention des risques de protection	
<b>Axe 2 : Plaidoyer et mobilisation des acteurs</b>			
Influencer les politiques, les pratiques et les ressources pour améliorer la protection des populations	Documentation et diffusion des incidents de protection (rapports, notes et bulletins).	Les incidents sont identifiés et documentés et des rapports de protection sont produits et diffusés a la communauté humanitaire pour une réponse de protection	
	Dialogue avec les bailleurs, décideurs, autorités locales et nationales sur les enjeux de protection	Des plaidoyers sont fait et les recommandations adoptées par les décideurs	
	Organisation de campagnes de plaidoyer thématiques	Des plaidoyers sont faits et améliorent la qualité de la réponse de protection	



	Intégration des principes de protection dans les programmes des autres secteurs.	Un plan d'action de la protection transversale est établie et mis en œuvre en collaboration avec les autres clusters	
<b>Objectif spécifique 2 : Renforcement des capacités locales</b>			
<b>But :</b> Soutenir les acteurs locaux, y compris les autorités et les communautés, pour qu'ils puissent jouer un rôle actif dans la protection.			
<b>Axe 3 : Renforcement de capacités techniques et institutionnelles</b>			
Développer les compétences des partenaires et des communautés pour une réponse durable et autonome	Elaboration/mise à jour de la cartographie des structures communautaires et les institutions étatiques de protection	Une cartographie est élaborée et indique la localisation et les capacités des structures et institutions.	
	Développement d'outils et de guides pratiques adaptés au contexte	Différents types d'outils sont développés et orientent les parties prenantes	
	Appui technique et institutionnel aux structures locales	Nombre de structures et institutions formées/soutenues	
	Formations des structures et institutions sur les normes de protection, la collecte de données et les mécanismes de réponse	Des activités de formation sont intégrées dans la réponse des acteurs de protection et renforcent les capacités des institutions.	
	Suivi et accompagnement des partenaires dans la mise en œuvre des activités	Un plan d'accompagnement est établi et oriente les partenaires	
<b>Objectif spécifique 3 : Accès aux services</b>			
<b>But :</b> Faciliter l'accès des populations affectées à des services holistiques de protection.			
<b>Axe 4 : Réponse aux incidents de protection</b>			
Assurer une prise en charge rapide, adaptée et centrée sur les victimes/survivants des violations de protection	Déploiement d'équipes mobiles de protection particulièrement dans les zones difficiles d'accès	Nombre de personnes dont les besoins sont identifiés	
	Mise en place de services de prise en charge des victimes/survivants de violation de droits	Les services et autres réponses de protection sont renforcés et localisés et plus durables.	
	Appui aux services juridiques mobiles et cliniques juridiques	Nombre de clinique juridique opérationnelles	
	Collaboration avec les autorités judiciaires pour le traitement des cas	Les mécanismes de collaboration sont mis en place et renforcés pour un meilleur traitement des cas	



<b>Objectif spécifique 4 : Coordination efficace et intégrée</b>			
<b>But : Assurer une coordination harmonisée entre les partenaires du Cluster et les autres secteurs.</b>			
Faciliter la coordination et la coopération entre les partenaires, y compris les autres clusters sectoriels	Développement d'outils communs de suivi et simplification du rapportage	Les outils d'évaluation et de rapportage de la réponse sont harmonisés et partagés aux partenaires	Coordination du cluster
	Partage d'informations et documentation de bonnes pratiques, notamment avec les autres clusters	Les bonnes pratiques de collaboration sont documentés diffusés	
	Analyse de protection / audit de sécurité	Nombre et type d'analyse de protection produits	
	Elaboration de plan de transition avec les institutions étatiques	Le plan de transition du cluster protection est validé avec les institutions étatiques et mis en œuvre	
<b>Axe 5 : Localisation de la réponse et transition</b>			
Faciliter le renforcement des capacités entre les acteurs nationaux, locaux et internationaux pour assurer des réponses rapides et à fort impact en matière de protection	Faire la mise à jour de la cartographie acteurs locaux et nationaux ainsi que les structures communautaires	Une cartographie est élaborée et indique la localisation et les capacités des acteurs locaux et des structures communautaires.	Coordination du cluster et GT Localisation
	Renforcement des capacités techniques et institutionnelles/organisationnelles	Des plaidoyers sont faits auprès des ONGI et des donateurs. Nombre /type de formation et d'appui	
	Amélioration de l'accès au financement pour les ONG nationales et locales de protection	Nombre/type d'organisations ayant reçu des financements direct/indirecte pour la mise en œuvre des réponses de protection	
	Développer un plan de localisation pour le secteur protection	Le document du plan est élaboré et validé	
	Intégration des organisations locales/nationales dans les structures de coordination, y compris dans les processus décisionnels (SAG, HNRP)	Les organisations locales/nationales ont des responsabilités dans les instances de coordination	



<b>Axe 6 : Intégration du Genre</b>			
	Intégrer des indicateurs spécifiques au genre dans la matrice de suivi de la réponse de protection	Les outils de suivi de la réponse de protection intègrent les indicateurs liés au genre	Coordination cluster protection / GT Genre
	Encourager la participation active des femmes, des filles et des groupes marginalisés dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des activités.	Des projets sont développés et mis en œuvre par des organisations à base communautaire de femmes	
	Former les partenaires sur les normes de genre, l'analyse genrée	Un plan de formation des partenaires est mis en œuvre en collaboration avec le GT Genre.	
<b>Axe 7 : Protection dans les activités de développement</b>			
Assurer la liaison avec les acteurs de développement pour une réponse de protection complémentaire	Mise en place d'un mécanisme de concertation (coordination) avec les acteurs de développement au niveau national et local	Le cluster protection intègre et collabore avec le groupe de travail solution pour des réponses complémentaires.	Coordination du cluster
	Faire un plaidoyer au niveau du Gouvernement pour la prise en compte de la protection dans les projets de développement	Nombre de projet intégrant la protection	
	Mise en place de mécanisme de suivi et évaluation en synergie avec d'autres acteurs de développement	Des évaluations conjointes sont organisées avec les organisations de développement pour faire le suivi des réponses	

